



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu du CHSCT du 30/03/2021

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Mme GOUBERT (Directrice départementale)
M. JOUVE (Directeur départemental adjoint)

Mme ANGLADE (Assistante de Prévention)
Mme FERELLE (Secrétaire Animatrice en distanciel)
M. THIEBAUT (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail en distanciel)

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

Mme BECKER (FO-DGFIP)
M. MOISSINAC (FO-DGFIP en distanciel)
M. VEYLET (CGT Finances Publiques)
M. BRUN (CGT Finances Publiques en distanciel)
M. GALLOT (Solidaires Finances Publiques)
M. GRIFFAULT (Solidaires Finances Publiques en distanciel)

En préambule, nous avons lu la déclaration liminaire suivante :

« Madame la Présidente,

Le malaise des agents de la DDFiP du Cantal ne cesse de croître. Au contexte sanitaire angoissant se rajoute la forte inquiétude des collègues sur l'avenir professionnel tant liée à la mise en place du NRP, qui plus est chaotique (travaux toujours en cours au SGC de Mauriac, incertitude sur les restructurations futures), l'organisation de la campagne IR et l'insuffisance des effectifs.

De plus, le développement du télétravail au sein de la DDFiP du Cantal génère de nombreuses interrogations et incompréhensions de la part de nos collègues.

Depuis 8 jours, il semble de plus en plus qu'il soit imposé à l'ensemble de nos structures départementales, et ce sans tenir compte :

- du volontariat de l'agent
- du fait que l'agent dispose ou non d'un espace et des conditions de travail adapté,
- que les tâches qui lui incombent soit réalisables ou non à distance

Vous laissez une fois de plus la seule responsabilité de ce développement à la va-vite aux responsables d'unité, à qui vous demandez coûte que coûte d'augmenter leur taux de télétravailleurs sans tenir compte des conséquences de ces modifications sur l'organisation et les conditions de travail.

Par ailleurs, nous déplorons toujours l'absence de médecin de prévention et d'assistante sociale dans le département. Il nous paraît par exemple alarmant de constater que les visites médicales obligatoires n'ont plus lieu au sein de la DDFiP du Cantal.

Il est urgent que vous preniez enfin en compte nos revendications. »

En réponse à notre déclaration, Madame GOUBERT indique qu'elle n'a jamais imposé le télétravail, mais qu'elle a tenu à sensibiliser les responsables sur cette possibilité face à la circulation plus active du virus et notamment des variants.

La situation dans le département au 25/03/21 est de 78 agents en télétravail.

Dès lors, qu'un agent télé-travaille, même à hauteur d'1/2 journée par semaine, il est considéré télétravailleur dans le décompte statistique de la direction.

Concernant le SGC de Mauriac, Madame GOUBERT nous précise que l'ensemble des travaux sera finalisé courant avril.

Elle nous informe également que les collègues de Riom ont récemment déménagé dans les locaux de la mairie et subissent des problèmes de connexion indépendants du réseau informatique DGFIP.

1/ Adoption d'une annexe « crise sanitaire covid-19 » au règlement intérieur du CHSCT du Cantal, pour avis :

La direction propose de modifier le règlement intérieur du CHSCT, en se basant sur l'article 84 du décret du 20/11/20 relatif aux comités sociaux d'administration.

A l'analyse de ce décret, nous constatons ;

- que nous ne sommes pas encore sous le régime des comités sociaux d'administration,
- que cet article indique qu'en cas d'urgence ou de circonstances particulières, le Président peut décider l'organisation des réunions en distanciel, en autorisant la présence des seuls représentants titulaires.

Les réunions en distanciel ne permettant pas un dialogue de qualité et l'ambiguïté de cet article nous laissent penser qu'il n'a vocation qu'à limiter l'expression syndicale.

Pour ces raisons, nous avons, comme l'ensemble des OS, voté contre cette modification.

2/ Approbation du PV de la réunion du 28/01/21 :

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3/ Point sur la campagne IR 2021 pour information :

Madame GOUBERT nous présente les points marquants de la campagne IR 2021 :

- ouverture du service de télédéclaration le 08/04/21
- mise en œuvre des engagements de qualité (services publics +)
- désormais, seul le numéro de téléphone national unique (0809 401 401) figurera sur les déclarations.

L'accueil des usagers génère de fortes inquiétudes parmi nos collègues.

Madame GOUBERT précise que l'accueil sur RDV (téléphonique ou si besoin physique) sera privilégié.

Nous évoquons plusieurs problématiques :

- l'accueil téléphonique :

Du fait de la connaissance des numéros historiques par les usagers, les SIP auront quand même un flux d'appels très élevé à gérer, au regard du nombre limité de collègues présents sur sites (effectifs insuffisants ; télétravailleurs non joignables à partir du standard ; soutien aux centres de contacts).

- l'accueil physique :

La jauge étant limitée à un seul usager dans le hall, la Direction mise sur le recrutement de vacataires et de volontaires service civique pour fluidifier les files d'attente. Nos collègues auront en charge de faire remplir des fiches de contact aux usagers qui attendent devant les bâtiments, et de les réorienter vers un RDV téléphonique si besoin, afin de limiter les temps d'attente.

Cette procédure nous semble contraire aux règles sanitaires en vigueur. De fait, nous saisissons en intersyndicale le médecin de prévention pour connaître son avis sur ce point.

Sur le site de Mauriac, nous considérons que l'accueil physique pourrait poser problème en raison de l'insuffisance des effectifs.

Madame GOUBERT compte sur l'accueil de proximité (Mairies, Espaces France Services) pour réduire le flux habituel des usagers de Mauriac.

4/ Présentation de la note d'orientation ministérielle 2021 :

La Note d'orientation ministérielle met l'accent sur la convention avec l'ANACT (agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail). Cette convention constituera le socle de la politique ministérielle en faveur de la santé, de la sécurité et des conditions de travail pour les 3 ans à venir.

Les orientations 2021 préconisent :

- de consolider la démarche de prévention : évaluer les risques pour prévenir (formalisation dans le DUERP), s'appuyer sur l'expertise des acteurs de prévention, former à la prévention des risques professionnels
- de placer l'organisation du travail au coeur de la prévention,
- de prévenir les risques liés au télétravail
- de prévenir les risques liés aux évolutions des organisations de travail.

A ce titre nous demandons une évaluation et qu'un bilan soit tiré sur l'évolution des conditions de travail suite à la mise en place du NRP.

5/ Présentation du bilan du CHSCT 2020 :

Corinne FERELLEC nous présente le bilan de l'année écoulée.

L'année 2020 a été consacrée essentiellement à lutter contre la propagation du virus Covid19 (18 770,71 € sur les 27 944 € de budget y ont été dédiés).

La délégation du CHSCT a également visité l'ensemble des sites du département dans le cadre de la crise sanitaire.

6/ Bilan des accidents de service en 2020 :

3 accidents de trajet ont été recensés : 2 en véhicule et 1 chute de personnel.

L'absence d'éléments supplémentaires sur ces accidents ne nous permet pas d'en tirer de quelconques conséquences.

7/ Examen du Registre hygiène et sécurité :

L'essentiel des demandes concerne des problèmes d'ergonomie.

Il est à noter qu'un fauteuil ergonomique a été refusé à une collègue en télétravail 3 jours par semaine. Les modalités nationales d'attribution de ce type de matériel aux télé-travailleurs pourraient évoluer, auquel cas la demande obtiendrait une réponse positive.

8/ Budget 2021 :

Les dépenses actées à ce jour sont : 300 boîtes de 50 masques chirurgicaux, 3 formations (secourisme, risque routier,), et du matériel ergonomique (souris, fauteuils).

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



SECTION
 **DU**
CANTAL

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt